

SERVICE : POLICE MUNICIPALE  
Réf. : AP/

**TRAVAUX POSE D'UNE ARMOIRE TELECOM  
RUE REAUMUR  
MB TELECOM**

**PROROGATION**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,  
VU le code de la route,  
VU le code de la voirie routière,  
VU le code général des collectivités territoriales,  
VU l'arrêté ministériel du 20 Octobre 2008 relatif à la signalisation temporaire,  
VU notre arrêté n° 92 du 17 février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,  
VU notre arrêté n°106 du 12 mars 2020, relatif aux travaux précités en en-tête,  
VU la demande de prorogation en date du 24 mars 2020 de la société MB TELECOM – 860, avenue des Chênes Verts – ZA Nicopolis – 83170 BRIGNOLES (courriel : dict-pv-at@mb-telecom.fr),  
CONSIDÉRANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des travaux cités en objet.

**– A R R E T O N S –**

**ARTICLE 1° :** Les mesures de notre arrêté n°106 en date du 12 mars 2020 relatif aux travaux de pose d'une armoire Télécom sur chaussée – rue Réaumur à son intersection avec la rue Lavoisier sont prorogées :

**JUSQU'AU VENDREDI 10 AVRIL 2020**

**ARTICLE 2° :** Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09 ou par l'application informatique « Télérecours – Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 3° :** Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le 27 MARS 2020

Jean-Paul JOSEPH,  
Maire de Bandol.



**Pour le Maire**  
Valérie BOURON  
3ème Adjointe  
Déléguée à la Sécurité